

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 616 prescrivant suspension du permis de conduire.

n° 616

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mai 1963

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro
31 mai 1963

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 188 : Vu l'arrêté n° 479 du 14 avril 1962 portant règlement de la circulation routière en Côte Française des Somalis :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le permis de conduire n° 322 délivré le 17 septembre 1955 à M. Doualeh Abdi Guedi, né à Guebileh (Somaliland) vers 1934, de Abdi Guedi et de Kadidja Awaleh, chauffeur de taxi, demeurant à Ambouli, Quartier 4, est, conformément aux dispositions de l'article 129 de la délibération n° 314 du 10 avril 1962 rendue exécutoire par arrêté n° 479 du 14 avril 1962, suspendu pour une durée de deux ans. Art. 2.— Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Maurice LEVALLOIS.